**DOSSIER DE DEMANDE D’AIDE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Volet administratif** | Volet technique | Volet financier |

**Ce qu’il faut retenir**

* Les aides de l’ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n’ont pas de caractère systématique.
* Il est conseillé de nous contacter, en amont du dépôt, pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et au dépôt de votre dossier. bioGNV-agricole@ademe.fr
* Liste des implantations : [www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe](http://www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe)
* « Agir pour la transition écologique » est la nouvelle plateforme de l’ADEME pour les particuliers, les entreprises et les collectivités : [www.agirpourlatransition.ademe.fr](http://www.agirpourlatransition.ademe.fr)

Elle permet de vérifier si votre projet est éligible, ainsi que l’ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.

**Opérations non éligibles**

*Equipements ayant déjà bénéficié du soutien de l’ADEME*

*Equipements pour la production de biogaz avant épuration*

*Installations de bioGNV raccordées au réseau de gaz*

**Pour bien renseigner ce volet technique**

* Dans ce document, les parties grisées et en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés
* Il est impératif de rendre ce dossier complété au format texte modifiable (type Word).

**Dépôt de la demande**

* Ce document complété doit être renvoyé avec l'ensemble des éléments indiqués :
* L’ADEME se réserve le droit de demander des pièces administratives complémentaires en cours d’instruction du dossier

INTITULE DE L’OPERATION

Synthèse du projet (15 lignes max)

*Court résumé de l’installation en place*

CONTEXTE DE L’OPERATION

Identification des rôles et relations des intervenants – montage juridique

Complétez le tableau suivant.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Nom** | **Contact mail + tél** | **Rôle dans le projet** | **Implication financière** |
| Maître d’œuvre |  |  |  |  |
| Maître d’ouvrage |  |  |  |  |
| AMO |  |  |  |  |
| Collectivité délégante (le cas échéant) |  |  |  |  |
| Délégataire ou assimilé |  |  |  |  |
| Bureau d’études |  |  |  |  |
| Fournisseur et installateur de l’unité |  |  |  |  |

Si plusieurs acteurs dans le portage du projet, il est possible d’insérer un schéma des acteurs pour une bonne compréhension.

Intégration au territoire, historique du projet

*Décrire l’historique du projet depuis la création de l’installation de méthanisation, jusqu’à la diversification de valorisation de biogaz en bioGNV.*

*Expliquer la logique et le lien avec les acteurs du territoire : collectivités, citoyens, entreprises et agriculture.*

**2.3 Installation de méthanisation en place recevant la station de bioGNV**

*Le formulaire seametha.ademe.fr doit avoir été rempli sur la plateforme en ligne, la synthèse annuelle téléchargeable en format PDF sera annexée à la demande d’aide.*

*Ce formulaire renseigne l’état annuel de l’approvisionnement en substrat, la gestion des digestats, les technologies utilisées, les performances énergétiques et économiques de l’installation de méthanisation.*

*Expliquer pour quelles raisons l’installation de méthanisation actuelle dispose d’un surplus de production valorisable sur une station de bioGNV.*

2.4 Etudes préalables réalisées pour le montage du projet

*Présentation des études territoriales, études de faisabilité, éventuelles études de marché et étude de dimensionnement du projet d’installation de bioGNV.*

2.5 Démarches juridiques

*Détailler l’état d’avancement des démarches administratives pour les dossiers nécessitant des autorisations administratives.*

OBJECIFS ATTENDUS DE L’OPERATION

*Présenter les objectifs de l’opération*

DESCRIPTION DE L’OPERATION

Descriptif technique

*Décrire les différentes briques du projet : épuration, odorisation, compression, stockage, distribution. Justifier les principaux choix techniques.*

*Détailler la capacité de compression de l’installation en Nm3.h de biogaz, en nombre d’heures annuel de fonctionnement, en quantité de bioGNV pouvant être distribué par an.*

*Détailler la flotte de véhicules pour consommer le bioGNV produit. Le tableau présentera les types de véhicules, le niveau de contractualisation dans la durée, le volume annuel consommé, les taux d’usage ( Heures d’utilisation annuelle de la station)...*

*Si le projet comprend l’acquisition d’un engin bioGNV, détailler ses caractéristiques, sa consommation de bioGNV et la part couverte par la station.*

Analyse économique

*L’annexe financière détaillera les différents coûts d’investissements et charges annuelles, les ventes de bioGNV.*

*Cette partie précisera en détails le calcul du coût de la molécule en entrée de station bioGNV et les prix de vente dans les cas de revente à des tiers.*

PLANNING ET SUIVI DE L’OPERATION

*Insérer un planning prévisionnel de réalisation faisant apparaître toutes les tranches de travaux, à différencier par équipement si nécessaire*

PIECES TECHNIQUES A FOURNIR A L’ADEME POUR L’INSTRUCTION DE LA DEMANDE D’AIDE

* *Le formulaire Seametha de l’installation de méthanisation* <http://seametha.ademe.fr/> *comprenant notamment le plan d’approvisionnement actuel de l’installation de méthanisation,*
* *En cas de recours à des CIVE dans le plan d’approvisionnement, l’engagement à respecter les règles agronomiques de bonnes pratiques,*
* *L’étude de faisabilité et de dimensionnement de la station BIOGNV,*
* *Le devis d’achat de l’engin bioGNV le cas échéant, ainsi que le descriptif de la situation de référence.*
* *Les engagements ou lettres d’intention dans la durée, des futurs clients usagers de bioGNV (cf modèle dans le dossier de candidature),* ***sachant que la somme des quantités de bioGNV vendues aux futurs clients et ses propres besoins doivent représenter + de 50% du débit maximal de l’installation.***

ENGAGEMENTS LIES A LA COMMUNICATION PRIS PAR LE PORTEUR DE PROJET

*Le bénéficiaire s’engage à garantir à l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.*

*Conformément à l’article 2 des règles générales d’’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation…) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.*

*Pour les investissements, le bénéficiaire s’engage à poser un panneau sur le site de réalisation de l’opération, portant le logo de l’ADEME et mentionnant son soutien financier.*

RAPPORTS A REMETTRE A L’ADEME APRES RECEPTION DU CONTRAT

*Le bénéficiaire remettra à l’ADEME un rapport final définitif de l’opération après sa mise en service.,*

*Une description et les résultats de la première année de fonctionnement de la station de bioGNV, avec mise à jour des données de l’installation de méthanisation seront mis à disposition sur la plateforme :* <http://seametha.ademe.fr/>  *pendant les 5 années après la date d’entrée en production.*